This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A520945

HISTOIRE

DE LA

STATUE D'AMPÈRE

Digitized by Google

(Extrait de la *Revue du Lyonnais*).

Digitized by Google

A52034

HISTOIRE

DE LA

STATUE D'AMPÈRE

Par M. A. VACHEZ

Avocat

Docteur en droit, Membre de l'Académie et de la Société Littéraire de Lyon

LYON

IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND

3, Rue Stella, 3

—

1889

VILLE DE LYON
Biblioth. du Palais des Arts

Digitized by Google

VILLE
Bibliothè

Digitized by Google

VILLE DE LYON
Biblioth. du Palais des Arts

Digitized by Google

(Extrait du Journal *l'Illustration*)

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

STATUE D'AMPÈRE [1]

La statue d'André-Marie Ampère a été inaugurée, à Lyon, le 8 octobre 1888; cette date demeurera la plus mémorable des annales de notre ville, pendant l'année qui vient de s'achever. Ampère est le génie le plus puissant qui ait illustré Lyon, et, loin de s'amoindrir avec le temps, sa renommée n'a fait que grandir depuis sa mort, en s'étendant dans les pays les plus lointains : depuis longtemps déjà, la ville de Washington a honoré sa mémoire, en plaçant son buste sur l'une de ses places publiques, pendant que Boston, la ville littéraire et scientifique des États-Unis, lui érigeait une statue.

Mais si, dans cet hommage rendu au plus illustre de ses enfants, Lyon s'est laissé devancer de quelques années par des villes étrangères, il n'est peut-être pas sans intérêt de

(1) Extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon* (lecture faite dans la séance du 29 janvier 1889).

Biblioth. du Palais des Arts

Digitized by Google

faire connaître à quelles causes est dû un retard que nous n'aurions point eu à regretter, si notre Administration municipale avait répondu plus tôt aux vœux exprimés, à diverses reprises et pendant plusieurs années, par l'Académie de Lyon.

I

Le projet d'élever une statue à Ampère remonte à l'année 1862, et par une heureuse coïncidence, il fut proposé, pour la première fois, par l'un des représentants les plus distingués d'une famille qui s'est illustrée dans l'étude des sciences naturelles et dont la célébrité compte déjà plus de deux siècles. Je veux parler de M. Alexis de Jussieu.

Ancien préfet, ancien maître des requêtes au Conseil d'État et ancien directeur de la police sous le gouvernement de juillet, M. Alexis de Jussieu était venu, il y a trente ans, prendre une retraite honorable dans notre ville, où tous ceux qui l'ont connu ont pu apprécier son intelligence remarquable et son profond savoir, en même temps que l'aménité de son caractère. Tous ses travaux décèlent un homme supérieur : ses Mémoires judiciaires nous font connaître à la fois le jurisconsulte habile et l'homme d'affaires expérimenté ; son poème : *Un dernier chant au Paradis perdu de Milton*, nous révèle un poète d'un talent élevé, et ses *Méditations de la raison et de la foi*, un penseur qui savait aborder, avec autant de grâce que de profondeur, les plus hautes questions de la métaphysique.

La mort, qui l'enleva, jeune encore, le 25 octobre 1865, ne laissa pas le temps à M. Alexis de Jussieu d'entrer dans notre Compagnie, qui se fût empressée de l'honorer de ses

VILLE DE LYON
Fonds ancien des bibliothèques

Digitized by Google

suffrages, et il était seulement membre de la Société littéraire, quand il fut autorisé à faire une lecture dans la séance de l'Académie du 28 janvier 1862.

Le sujet choisi par l'orateur était une étude sur la vie et les œuvres d'André-Marie Ampère. Dans ce travail, qui paraît être demeuré inédit, l'auteur s'attachait surtout à la vie scientifique de l'illustre Lyonnais et à ses magnifiques découvertes sur la physique, en rappelant que, dès l'année 1821, Ampère donnait déjà les formules constitutives de l'électro-dynamisme et prophétisait devant l'Académie des Sciences les merveilles de la télégraphie électrique.

Or, c'était en vue de la grandeur de cette découverte que M. de Jussieu se demandait si notre ville, fière à juste titre d'avoir donné naissance à un tel génie, ne lui devait pas l'hommage d'une statue élevée sur l'une de nos places publiques :

« Quelle voix, disait l'orateur, en terminant, pourrait « être plus autorisée que la vôtre pour demander qu'une « statue soit élevée à Ampère? On ne peut vous la refuser. « Hier encore, Amiens en élevait une au savant Thénard. « Ampère est un génie plus haut et plus vaste encore. Au « nom et pour la gloire de la France entière, demandez « aussi que sur l'une des faces du piédestal, soit gravée la « phrase immortelle qu'il prononça devant l'Institut, témoi- « gnage irrécusable de priorité pour notre patrie et notre « ville, d'une découverte qui rend la pensée humaine pré- « sente instantanément où elle veut. »

L'Académie répondit avec empressement à cette proposition. Et M. le docteur Barrier, président de la classe des sciences, après avoir exprimé à M. de Jussieu la vive sympathie de la Compagnie pour le projet qu'il venait de lui

Digitized by Google

proposer, nomma immédiatement une Commission chargée d'étudier la question.

Cette Commission, composée de MM. Desjardins, Saint-Clair-Duport et Fournet, auxquels s'adjoignirent les membres du bureau et, plus particulièrement, le président de la classe des Lettres, M. Paul Sauzet, s'occupa sans retard de la mission qui lui était confiée. Et ce fut ainsi que, dans la séance du 27 mai 1862, M. Fournet communiquait à la Compagnie un rapport qui concluait, comme l'avait demandé M. de Jussieu, à ce qu'une statue fût élevée à Ampère, en ajoutant que si cette statue ne pouvait être érigée sur une place publique, elle fût au moins placée à l'entrée de l'édifice destiné à recevoir les Facultés, au Palais des Arts. Le rapporteur ajoutait aussi qu'en regard de cette première statue, il serait à désirer qu'une autre pût être élevée au Lyonnais s'étant le plus illustré dans la carrière des Lettres.

La discussion ouverte sur cette question, la proposition, faite au nom de la Commission, parut trop timide à M. Bouillier, qui estima que le choix d'une place publique répondrait mieux à l'éclat de l'hommage réclamé par l'Académie pour l'illustre Lyonnais.

M. Sauzet répondit que la Commission, en exprimant un semblable avis, n'avait pas voulu imposer, mais indiquer un moyen d'exécution à l'autorité administrative, qui demeurait, d'ailleurs, maîtresse de sa décision. L'Académie, ajouta-t-il, n'ignorait pas les difficultés qui pourraient lui être opposées, si elle demandait l'érection d'une statue sur une place publique. Or, c'était pour écarter ces difficultés, qui pouvaient compromettre le succès de sa démarche,

Digitized by Google

qu'elle demandait moins, sans perdre l'espoir d'obtenir davantage. Heureuse, si l'hommage était tout à fait digne de celui dont il devait perpétuer la mémoire.

A la suite de ces explications, les conclusions de la Commission furent approuvées par la Compagnie et transmises à M. le Sénateur, chargé de l'administration de la ville de Lyon et du département du Rhône.

Ce vœu semble avoir été accueilli favorablement par M. Vaïsse, qui remplissait alors ces fonctions. Mais, à ce moment, de grands travaux engageaient les finances de la ville. La rue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Gasparin venaient de s'ouvrir. Les ressources municipales étaient consacrées tout entières à la transformation de la ville et l'on renvoyait volontiers à une époque ultérieure tous les projets ayant seulement un caractère artistique et d'embellissement.

Ce qui est certain, c'est que jusqu'à la fin de l'administration de M. Vaïsse, il ne fut fait aucune réponse officielle à la demande de l'Académie.

Mais si on paraissait l'avoir oubliée à l'Hôtel de Ville, l'Académie ne la perdait point de vue, car, dans la séance du 5 avril 1864, M. Sauzet, président, en annonçant à la Compagnie la mort récente de Jean-Jacques Ampère, s'exprimait ainsi :

« La famille d'Ampère fut un rare exemple de l'hérédité « du génie, et ce qui est plus rare encore, deux générations « successives sont arrivées à la gloire par des chemins « divers. Chez l'un et chez l'autre, rien n'appartient à « l'imitation. Tout fut à l'inspiration seule, et le fils a su « égaler le père, sans lui ressembler et sans le suivre. Le « père fut le plus puissant et le plus populaire mathéma- « ticien du siècle, et vous lui avez fait justice en mettant « son éloge au concours et en demandant sa statue... »

Digitized by Google

Quelques mois plus tard, M. Vaïsse mourait, et M. Henri Chevreau lui succédait à la tête de l'administration. Le nouvel administrateur aimait les lettres et avait le goût des arts; il suffit de lui rappeler la demande de l'Académie, pour que la question fut étudiée sérieusement. Mais, en ce moment encore, on se heurta aux difficultés budgétaires, comme nous l'apprend la lettre suivante adressée par M. le Sénateur-préfet, au Président de l'Académie, le 5 avril 1866 :

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, au nom de l'Académie impériale de Lyon, un rapport tendant à obtenir l'exécution aux frais de la ville, d'une statue d'Ampère, qui serait placée sous le péristyle des nouveaux bâtiments des Facultés.

Cette demande, qui remonte à une époque déjà éloignée, n'avait pas été perdue de vue, mais j'attendais pour y répondre que la situation du budget municipal fût nettement établie en regard des prévisions de l'exercice courant.

Aujourd'hui que ce travail est terminé, j'ai le regret de vous informer qu'il ne serait pas possible d'imposer à nos finances la dépense dont il s'agit, si pleinement justifiée qu'elle puisse paraître, au point de vue surtout de l'amour-propre lyonnais.

Mais précisément à ce point de vue, ne serait-il pas préférable de devoir l'exécution de la statue d'Ampère à une souscription publique plutôt qu'à un vote du Conseil municipal ? Ce moyen, vous le savez, réussit toujours à Lyon, où le sentiment des gloires du sol a toute la vivacité d'une affection de famille.

La ville s'inscrivant des premières, pour une somme de quelque importance, entraînerait bien vite l'adhésion de tout ce qui s'occupe, à Lyon, de sciences, d'art et de littérature.

Veuillez, je vous prie, M. le Président, communiquer cette lettre à l'Académie, en l'assurant de tout mon concours, dans le cas où elle adopterait l'idée d'une souscription publique.

Digitized by Google

Jusqu'à ce jour, on avait pu espérer que la ville, après avoir pourvu au plus pressé, n'aurait plus à invoquer des motifs d'économie, pour retarder davantage un acte de justice envers la mémoire d'Ampère. Cette réponse venait dissiper les illusions que l'Académie croyait être autorisée à se faire.

En formulant sa demande, comme le déclara M. Sauzet, à la suite de la lecture de cette lettre, l'Académie avait voulu rendre sans doute un juste hommage à son illustre associé, mais elle avait cru devoir céder à la ville de Lyon l'honneur d'ériger une statue au savant lyonnais. L'Administration déclarant que les finances de la ville ne lui permettaient pas de prendre à sa charge cette dépense, il appartenait à l'Académie d'organiser, comme le proposait le Chef de l'administration, une souscription à laquelle s'empresseraient certainement de prendre part non seulement l'Institut, mais encore toutes les Sociétés savantes.

En présence du refus motivé qui lui était signifié, l'Académie n'avait plus, en effet, que ce parti à adopter, et elle se résigna à nommer une Commission, composée de MM. Dareste, Jourdan et Dieu, pour étudier la question et lui présenter un rapport.

Mais, à peine la nouvelle Commission avait-elle eu le temps d'aborder l'examen de l'œuvre à entreprendre, qu'un événement, mémorable dans les Annales de l'Académie, vint donner une autre direction à ses travaux.

M. Cheuvreux, légataire universel de Jean-Jacques Ampère, avait appris, par M. Sauzet, les démarches faites par l'Académie auprès de l'Administration de la ville de Lyon, pour obtenir qu'une statue fût élevée au père de son ami.

Digitized by Google

Ce témoignage de vénération pour cette grande mémoire toucha vivement M. Cheuvreux, et ce motif ne fût point étranger à la détermination qu'il prit de créer dans la patrie d'Ampère une œuvre à laquelle son nom fût à jamais lié, en fondant, avec le modeste patrimoine dont il avait hérité de Jean-Jacques Ampère, le prix Ampère-Cheuvreux, en faveur d'un jeune homme sans fortune, né à Lyon ou dans le département du Rhône.

Ce fut dans la séance du 12 juin 1866, que M. Sauzet communiqua à l'Académie la lettre par laquelle M. Cheuvreux lui faisait connaître son intention. Après avoir rappelé d'abord ce que l'Académie avait voulu faire pour honorer la mémoire d'Ampère, l'orateur ajoutait :

« Il semble qu'au moment où notre Compagnie s'occupe de cette grande mémoire, ce soit cette mémoire elle-même qui vienne doter la ville d'un bienfait. »

Puis après avoir exposé, à grands traits, les bases de la nouvelle fondation, M. Sauzet demanda que pour les détails d'exécution seulement, l'examen de la lettre du généreux donateur fût renvoyé à la Commission de la statue. S'il insistait, dit-il, pour que cette Commission fût conservée, c'est parce qu'elle pouvait être appelée à reprendre sa première tâche, dans un jour prochain. Car il y avait lieu d'espérer que M. le Sénateur, chef de l'administration, qui avait regretté de ne pouvoir donner jusqu'ici un concours plus efficace au projet qui lui était soumis, trouverait dans l'acte de munificence, accompli au nom de la famille Ampère, un motif puissant pour déterminer le Conseil municipal à entrer le plus complètement possible dans les vues de l'Académie.

Digitized by Google

Cette communication faite, M. Potton, président de la classe des Sciences, après avoir annoncé que l'Académie acceptait, avec la plus profonde gratitude, la mission de confiance dont l'honorait la famille Cheuvreux, ajouta, conformément au désir exprimé par M. Sauzet, qu'à compter de ce jour, la Commission de la statue reprenait ses fonctions.

Et comme sa mission allait s'élargir, par suite des questions se rattachant à la nouvelle fondation, trois nouveaux membres : MM. Gilardin, Reignier et Pétrequin, furent adjoints à l'ancienne Commission, composée de MM. Dareste, Jourdan et Dieu.

Mais dès ce moment aussi, le projet d'érection de la statue d'Ampère se présentait sous un jour nouveau. Si l'exécution de la fondation Ampère-Cheuvreux était confiée à l'Académie, en réalité le véritable bénéficiaire en était la ville de Lyon, puisque le prix décerné sous le nom illustre d'Ampère ne pouvait être attribué qu'à un enfant de la cité ou du département.

Il ne s'agissait plus, dès lors, d'un hommage gratuit rendu à la mémoire du grand savant lyonnais ; le rôle d'obligé était interverti. Or, la ville de Lyon ne devait-elle pas à sa propre dignité de répondre à un grand bienfait, par une manifestation officielle et publique de reconnaissance ? Le projet de solliciter des souscriptions individuelles fut ainsi abandonné, et l'on préféra attendre que l'état des finances de la ville pût lui permettre de voter le crédit nécessaire pour l'érection de la statue demandée. En attendant, l'Académie n'oublia point de rappeler, en toute occasion, sa demande à l'Administration, et l'on trouve encore dans le procès-verbal de la séance du 11 mai 1869, la preuve de l'accueil

Digitized by Google

toujours favorable que ses démarches obtenaient auprès des administrateurs de la Ville.

Mais ce n'était là malheureusement qu'un espoir trompeur et de vaines promesses. Les temps meilleurs qu'on espérait ne vinrent point. Les événements de 1870 firent oublier, avec bien d'autres, un projet que l'Académie caressait avec amour. Dans les années qui suivirent, on n'eût guère osé renouveler une demande qui n'avait point réussi, à une époque moins troublée et plus prospère. Et pourtant, c'est à ce moment même que la question allait entrer dans une phase nouvelle et que les pouvoirs publics allaient se résoudre à réaliser un vœu, qui était dans le cœur de tous les vrais Lyonnais.

II

Les années, en s'écoulant, n'avaient point fait oublier, en effet, le projet d'élever une statue à Ampère. Mais l'honneur de le proposer au Conseil municipal, élu par le suffrage universel, en revient tout entier à M. Édouard Aynard, qui le reprit heureusement, en déposant sur le bureau, dans la séance du 14 novembre 1879, la proposition suivante :

« Les soussignés ont l'honneur de proposer au Conseil municipal d'élever sur une des places publiques de Lyon une statue à André-Marie Ampère. »

Cette proposition était signée des noms suivants : Ed. Aynard, J. Dubois, E. Grinand, Despeignes, V. Clavel, Ph. Dubost, Gailleton et E. Vacheron.

Digitized by Google

M. Gailleton fit connaître au Conseil les raisons qui avaient déterminé la Commission des intérêts publics à adopter cette proposition. M. Ampère était Lyonnais, dit-il, c'était le plus grand physicien de notre époque et l'inventeur du télégraphe électrique. Perpignan venait d'élever une statue à Arago, le collègue et le collaborateur d'Ampère. Lyon ne devait pas rendre un moindre hommage à ce dernier.

M. Aynard ajouta que s'il avait été l'un des signataires de la proposition, c'était parce qu'il lui tardait de voir enfin reconnaître par cet hommage public la gloire de l'homme qui avait le plus honoré Lyon. Si la ville de Lyon avait produit une foule d'hommes d'un talent supérieur, elle ne pouvait cependant compter qu'un homme d'un véritable génie ; c'était Ampère.

Toutes les opinions pouvaient se rallier autour de son nom, parce que c'était celui d'un savant désintéressé, aussi grand par le cœur que par l'esprit et qui s'était toujours tenu à l'écart des luttes de parti. Les immortelles découvertes, qui ont amené l'application de l'électricité à la télégraphie, étaient assurément de celles qui devaient être particulièrement appréciées par une assemblée démocratique, comme ayant le plus contribué à la diffusion de toutes les connaissances humaines. Il ne suffisait pas, pour honorer un grand homme, de propager ses travaux ; ceux d'Ampère notamment ne sont pas de nature à tomber sous le sens des masses ; sa statue, au contraire, constituerait un enseignement pour tous.

Quant aux objections financières, elles ne pouvaient être sérieuses. L'État fournit habituellement le marbre ou le bronze qui doit servir à honorer la mémoire d'un homme

Digitized by Google

de génie, et la dépense qui en résulterait serait assez minime pour un budget tel que celui de la ville de Lyon : « Le Conseil municipal, disait-il, en terminant, s'honorera « lui-même, en honorant la grande, noble et pure mémoire « d'Ampère. »

Peut-être l'orateur aurait-il pu ajouter aussi que la fondation du prix Ampère-Cheuvreux imposait à la ville un devoir impérieux de reconnaissance, s'il n'était quelquefois imprudent de rappeler des dettes de cette nature à un corps délibérant aussi bien qu'aux individus.

Quoi qu'il en soit, il semble que dans une assemblée composée de Lyonnais, cette proposition eût dû être votée sans opposition. Il n'en fut point ainsi ; elle fut combattue par quatre membres du Conseil et il n'est peut-être pas sans intérêt de faire connaître les objections qu'ils soulevèrent.

Le premier déclara que la mémoire des grands hommes devait leur survivre par leurs œuvres, leurs travaux et la reconnaissance des générations futures, et non par des statues, qui constituent une dépense superflue.

Le second, perdant de vue le mobile, essentiellement lyonnais, qui dirigeait les auteurs de la proposition, refusa de voter l'érection d'une statue à Ampère, tant qu'on n'aurait pas élevé, à Lyon, une statue à Voltaire.

Le troisième, mort récemment député du Rhône, M. Rochet, combattit la proposition par une considération, qui nous permet de croire que l'honorable conseiller se figurait que les hommes comme Ampère ne sont point rares : « Il convenait, dit-il, d'éviter les compétitions que pourrait « provoquer une semblable détermination. Si on votait une « statue à Ampère, cette décision créerait un précédent « compromettant, car on ne pourrait plus refuser à l'un ce « qu'on aurait accordé à d'autres. »

Digitized by Google

Le quatrième, enfin, déclara que les statues existant sur les places publiques de Lyon lui paraissaient être en nombre suffisant.

Comme on le pense bien, la question financière écartée, de semblables raisons ne pouvaient guère arrêter le Conseil, et ce fut, à une grande majorité, que dans sa séance du 17 novembre 1879, il décida « qu'une statue monumentale serait élevée, sur une des places publiques de la ville de Lyon, pour honorer la mémoire du grand savant lyonnais, André-Marie Ampère, et que l'Administration était invitée à faire préparer un programme pour la mise au concours de cette statue. » Le Conseil ajoutait que ce programme, qui serait soumis à son approbation, devrait être accompagné d'une proposition concernant l'emplacement sur lequel serait élevé le monument.

Ce fut ainsi que trois emplacements lui furent proposés, dans sa séance du 22 avril 1880 :

1° La place Sathonay, qu'on pouvait rendre libre, en transportant la statue de Jacquard sur une des places de la Croix-Rousse;

2° La place Henri IV, qu'on devait débarrasser prochainement de ses échoppes et de ses boutiques;

Et 3° enfin, la place Grolier, sur laquelle la statue d'Ampère pourrait remplacer une fontaine publique, devenue sans utilité.

La discussion, qui s'éleva dans le sein du Conseil, porta seulement sur le choix à faire entre ces deux derniers emplacements. La Commission des intérêts publics se prononçait en faveur de la place Grolier, qui ne se recommandait guère que par sa situation en face du bâtiment des Facultés et en prévision de la construction projetée du pont sur le Rhône. Mais cette proposition fut combattue vivement par

Digitized by Google

MM. Édouard Aynard et Combet. La place Grolier n'était ni assez spacieuse ni assez fréquentée. Or, comme le dit M. Aynard, quand on veut décerner un hommage, il faut qu'il soit aussi public que possible.

Cet avis fut adopté et par sa délibération du 22 avril 1880, le Conseil décida que la statue d'André-Marie Ampère serait élevée sur la place Henri IV, qui prendrait le nom de place Ampère.

Il ne restait plus qu'à ouvrir un concours pour l'érection de la statue. L'Administration ne perdit pas du temps. Dès le 29 avril 1880, elle soumettait au Conseil municipal un projet de programme, d'après lequel cette statue, exécutée en vue d'être coulée en bronze, serait représentée debout ou assise, dans les proportions d'une figure de trois mètres de hauteur, placée sur un piédestal en pierre ou en marbre, qui pourrait être décorée d'emblèmes, inscriptions ou ornements allégoriques. Le concours serait ouvert entre tous les sculpteurs français et trois prix étaient destinés aux concurrents; le premier, de 1,500 francs; le second, de 1,000 francs et le troisième de 500 francs.

Ces diverses questions furent soumises au Conseil municipal, dans la séance du 29 juillet 1880. La Commission des intérêts publics proposa, au contraire, de réduire le chiffre des prix proposés et de n'admettre au concours que les sculpteurs habitant Lyon. Mais cet amendement fut combattu par M. Edouard Aynard, qui fit observer, avec raison, qu'on ne pouvait faire un concours sérieux, dans des limites aussi restreintes et que le projet réduit présenté par la Commission avait le grave inconvénient d'exclure du concours plusieurs artistes lyonnais de talent, qui s'étaient fixés à Paris.

Digitized by Google

D'ailleurs, fit observer un autre membre du Conseil, M. Dubois, si l'on excluait du concours les artistes étrangers à la ville de Lyon, les autres villes pourraient prendre la même mesure vis-à-vis des artistes lyonnais.

L'amendement proposé par la Commission fut donc rejeté, et le programme préparé par l'Administration fut approuvé dans son entier.

On sait quels furent les résultats de ce concours, auquel douze projets furent envoyés. Ouvert, le 11 février 1881, dans la salle des réunions industrielles au Palais du Commerce, il fut clos, le 2 mars suivant, par la décision du jury d'examen (2), qui décerna le premier prix à M. Textor de Lyon, le second prix à M. Degeorge, sculpteur, et Gaspard André, architecte, et le troisième à M. Jacques Perrin, de Paris.

M. Textor fut chargé ainsi d'exécuter la statue projetée, qui fut achevée au commencement de l'année 1887 ; car le 25 mars de cette année, l'artiste invitait les membres de l'Académie à se rendre, le dimanche 27, dans l'ancienne église du Bon-Pasteur, où la statue d'Ampère était exposée.

Dans son projet primitif, M. Textor avait cru devoir accompagner cette statue de quelques instruments de physique et de certains appareils télégraphiques. Mais ces accessoires, dont la forme peu artistique pouvait prêter à l'équivoque, furent supprimés, dans le projet définitif, sur

---

(2) Le jury d'examen était composé de MM. Edouard Aynard, président du Conseil d'administration des Musées ; Louvier, architecte du département ; Hirsch, architecte de la ville ; Dumas, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts ; Fabisch, professeur de sculpture ; Echernier, architecte ; Javot, Bessières, Guichard et Clapot, conseillers municipaux.

Digitized by Google

l'avis du jury d'examen. Et, en effet, le côté matériel de l'œuvre d'Ampère est peu de chose, si on le compare aux prodigieux efforts d'esprit qu'ont exigés ses grandes découvertes, dont une seule, celle de l'électro-magnétisme, aurait suffi pour immortaliser son nom.

D'ailleurs, Ampère n'était pas seulement un savant de laboratoire ; c'était aussi un profond métaphysicien, qui a beaucoup écrit, et dont l'œuvre philosophique, encore en majeure partie inédite, achève de nous révéler la puissance de ce grand génie, qui savait, comme le disait un jour M. Bertrand, « arriver avec tant de facilité au spiritualisme, par la seule force du raisonnement » (3). L'artiste a donc eu raison de représenter Ampère assis, dans une attitude pensive, le regard perdu dans l'immensité, la main gauche tenant une tablette, pendant que la droite s'appuyant sur le bras du fauteuil, tient une plume. L'expression de la figure est bonne ; c'est bien là le penseur, qui savait s'isoler au milieu de la foule et des bruits du dehors, et dont l'attention pénétrante était dirigée toujours vers quelques-uns de ces grands problèmes, que lui seul pouvait résoudre.

*
* *

Telles sont les diverses phases de l'histoire de la statue d'Ampère. Par cet hommage rendu à l'illustre savant, la ville de Lyon, comme on l'a dit fort justement, s'est honorée elle-même. A l'inauguration de ce monument, l'Académie, représentée par son bureau et neuf de ses membres, tenait une place

(3) Séance de l'Académie de Lyon du 13 novembre 1888. (V. *Revue du Lyonnais*, t. VI, p. 454.)

Digitized by Google

qui lui était due à un double titre : Ampère était un des siens, et elle avait eu la première initiative de cette glorification de son génie ; après avoir été à la peine, il était juste qu'elle fût à l'honneur. Mais ce que cette fête présentait surtout de particulier, c'est la communauté d'idées de tous ceux qui y ont pris part ; rien n'y rappelait nos querelles de chaque jour ; c'était bien là vraiment la fête de la science, et si la présence du chef de l'Etat et des représentants des grands corps constitués lui donnait plus d'éclat, les pouvoirs publics n'ont point hésité à s'effacer, pour laisser à des voix autorisées le soin de nous parler du savant et de nous faire l'éloge de ses immortelles découvertes. Cet éloge aujourd'hui n'est plus à faire. Après l'étude si consciencieuse et si complète, consacrée à la vie d'Ampère et à ses travaux par M. Valson, c'est dans les deux discours prononcés par M. Teissier, président de l'Académie et par M. Cornu, membre de l'Académie des Sciences, que l'on saisira, dans une vue d'ensemble et d'une merveilleuse netteté, la grandeur du génie de l'illustre Lyonnais. L'éloquence des deux orateurs aura ainsi, comme la main de l'artiste, fixé, en traits ineffaçables, le souvenir d'un homme, dont le nom restera écrit, sur les pages de l'histoire des connaissances humaines, à côté de celui de Newton.

Digitized by Google

IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND

Rue Stella, 3

VILLE DE LYON
Biblioth. du Palais des Arts

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google